

COMPTE RENDU RESTREINT
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

1° - Ouverture de la séance à 18h30 –à la Salle des fêtes

Étaient présents : LEFEBVRE Alain - MOULIN Tony - DUMUR Laurent - WALASEK Jean-Claude - CLERBOUT Claudine - HUBERT Olivier - ALVES DIAS Marie-Christine - DIEU Jean-Marc - CHLEBOWSKI Emma - BRACHELET Sandrine - LEMAITRE Sandrine - DUMEZ Hélène - Augustin GODESENCE - MONPAYS Dany - JACQUART Margot - PETILLON Pierre - RAMDANI Nesrédine – HANNOTTE Laurence - COOLEN Dany - MICHEL Karine - MOULLE Laurianne - CORNET Aurélie - BUTEZ Marcel, conseillers municipaux lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné procuration : ROSZAK Christine - SEVIN Christophe – DUDZIK Bastien - DEBRET Olivier

2° - Contrôle des délégations de vote

Madame ROSZAK Christine donne procuration à Madame CLERBOUT Claudine

Monsieur SEVIN Christophe donne procuration à Madame Marie-Christine ALVES DIAS

Monsieur DEBRET Olivier donne procuration à Madame DUMEZ Hélène

Monsieur DUDZIK Bastien donne procuration à Madame Sandrine LEMAITRE

3° - Contrôle du quorum

Présents : 23 – Pouvoirs : 4 - Votants : 27

4° - Désignation du secrétaire de séance

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Sandrine LEMAITRE est désignée pour remplir cette fonction.

La lecture du procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2020 fait l'objet d'une remarque de Monsieur MOULIN concernant le taux maximum sollicité dans le cadre de la DETR, il confirme que celui-ci est fixé à 25 %.

D2021 – 1 Installation d'un nouveau conseiller municipal : Marcel BUTEZ

Suite au décès de Maryse MACHU, adjointe au Maire, il convient d'installer un nouveau membre au sein du Conseil Municipal : Marcel BUTEZ, suivant sur la liste « Demain Aix-Noulette ».

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, prend acte de l'installation du nouveau conseiller.

D2021 – 2 Motion contre la baisse de la dotation globale horaire au Collège Anita Conti de Bully-les-Mines

Monsieur DUMUR expose à l'assemblée qu'une baisse de 26 h de la dotation horaire aboutira à la fermeture de 2 classes au Collège Anita Conti.

Les élus expriment, à l'**unanimité**, leur soutien aux enseignants et parents d'élèves.



D2021 – 3 Motion contre la fermeture de classe à l'école Jacques Prévert

Les membres de la majorité votent, à l'unanimité, cette motion concernant la fermeture d'une classe à l'école Jacques Prévert. L'opposition souhaite voter leur propre motion.

D2021 – 4 Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Par délibération n°2020-43 du 10 décembre 2020, le conseil municipal adoptait le règlement intérieur. A la demande de la Sous-Préfecture, il convient de modifier les articles 6, 15, 16, 27 et 33 du règlement du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

D2021 – 5 Election d'un nouvel adjoint

Suite au décès de Maryse MACHU, adjointe au Maire, le conseil municipal doit décider de supprimer un poste d'adjoint ou d'élire un nouvel adjoint parmi les conseillers municipaux.

La majorité décide de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui prendra dans l'ordre des nominations, la place de 8^{ème} adjoint.

Cette décision est **adoptée à la majorité** des voix (21 voix « pour » et 6 voix « contre »).

D2021 – 6 Rapport d'Orientation Budgétaire

Le conseil municipal débat des orientations que la commune devra adopter dans les prochaines années, avant examen du budget primitif 2021.

Adopté à la majorité des voix (21 voix « pour » et 6 voix « contre »).

D 2021 – 7 Création d'un poste de Responsable du pôle administratif

Considérant les besoins du service, le conseil municipal décide, à la majorité des voix (21 voix « pour » et 6 voix « contre »), de la création d'un poste de Responsable du Pôle administratif pour superviser les services : comptabilité/ paie, urbanisme, Etat Civil / service à la population, communication et ASVP ; et suivre les dossiers du personnel.

D2021 – 8 Création d'un poste d'ASVP

Considérant les besoins du service, le conseil municipal décide à la majorité des voix (21 voix « pour » et 6 abstentions), de la création d'un poste d'ASVP afin de seconder l'agent déjà en place et de développer les dispositifs « voisins vigilants » et « participation citoyenne ».

D2021 – 9 Acquisition local place de la Mairie

Dans le but d'installer le nouveau bureau des ASVP, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter l'acquisition du local situé Place de la Mairie. En 2015, l'estimation était de 50 000 €.

Adopté à la majorité des voix (21 « pour » et 6 abstentions).

D2021 – 10 Dépenses à imputer au compte 6232



A la demande de la Trésorerie, le conseil municipal doit procéder à l'adoption d'une délibération de principe, précisant les dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Adopté à l'unanimité.

D2021 – 11 Modification des modalités du CET

Par délibération n°2011-09-10 du 28 septembre 2011, la collectivité instaurait le Compte Epargne Temps. Il convient de la mettre à jour en modifiant le nombre de jours plancher (15 au lieu de 20) qui peuvent être au choix de l'agent indemnisés, pris en compte au sein du RAFP ou maintenus sur le CET. D'autre part, en raison de la pandémie le plafond du nombre de jours épargnés, est passé de 60 à 70 pour l'année 2020 exceptionnellement.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, prend acte des modifications.

D2021 – 12 Vente terrain rue du Bois

Par délibération du 12 février 2019, le conseil municipal autorisait la vente du lot n° 2 – Rue du Bois au prix de 97 575 €. Après 10 mois de vacance, une proposition a été faite par un acquéreur pour la somme de 85 000 €. Compte -tenu de la forme atypique de la parcelle, le conseil municipal doit décider d'autoriser cette vente au prix de 85 000 €.

Adopté à l'unanimité.

D2021 – 13 Cession d'un véhicule communal

Un véhicule de service étant inutilisé depuis plus d'un an, la Ville souhaite proposer au personnel communal la cession sur le principe de vente au plus offrant.

Adopté à l'unanimité.

D2021 – 14 Demande de subvention départementale – projet médiathèque

Pour son projet de transformation de la bibliothèque municipale en médiathèque, la Ville doit présenter un dossier de demande de subvention pour procéder aux travaux de rénovation, d'extension et de mise en conformité du bâtiment actuel. Le conseil municipal donne un accord de principe, **à l'unanimité**, sur le projet et la sollicitation au taux maximum de la subvention.

D 2021 – 15 Renouvellement convention 30 Millions d'Amis

Depuis 2011, la fondation « 30 Millions d'Amis » propose à la commune une action pour limiter la propagation des chats errants. Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de prolonger cette action. L'estimation de la campagne de capture, de stérilisation et d'identification est de 560 € pour 2021.

D 2021 – 16 CALL - Convention de mise à disposition de services pour la dématérialisation et la normalisation des documents d'urbanisme

La CALL propose dans le cadre de la mutualisation, une prestation permettant le contrôle et la mise aux formats en vigueur des documents d'urbanisme facilitant leur dépôt sur le Géoportail.



Adopté à l'unanimité.

D 2021 – 17 CALL – Achats mutualisés de masques alternatifs et de solution hydroalcoolique

La CALL a proposé aux communes membres, pendant le confinement, de constituer un groupement de commandes pour les achats de masques alternatifs et de solution hydroalcoolique. Il convient de procéder à la signature de la convention pour régulariser le recouvrement des sommes dues.

Adopté à l'unanimité.

D 2021 – 18 Convention « développement séjour enfants »

La Ville souhaite reconduire l'offre de services « colonie » pour l'année 2021 et doit procéder à une demande d'accompagnement auprès de la CAF. Cette offre de service est proposée pour 25 jeunes de 11 à 17 ans.

Adopté à l'unanimité.

D 2021 – 19 Adhésion 2021 - Droit de Cité

Le conseil municipal accepte, **à l'unanimité**, de reconduire le contrat d'engagement – adhésion avec l'association « Droit de Cité » pour permettre à la Ville de bénéficier d'activités culturelles sur son territoire. L'adhésion est fixée à 0,90 € par habitant soit un total de 3550,50 €.

D 2021 – 20 Gratification d'un stagiaire

Pour permettre aux élèves stagiaires de percevoir une gratification dans le cadre d'un stage d'une durée supérieure à 2 mois, le conseil municipal doit accepter le principe de versement de la gratification d'usage pour les stagiaires de l'enseignement supérieur, accueillis au sein de la collectivité.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h25.

Fait à Aix-Noulette, le 16/03/2021

**Le maire,
Conseiller départemental,
Alain LEFEBVRE.**

